

JEAN DUMARCHEY (1874 – 1946)

UNE CONTRIBUTION A LA THEORIE DU BILAN ET DE LA VALEUR

Introduction

Jean Dumarchey est une figure importante parmi les grands auteurs en comptabilité, au début du 20^{ème} siècle, tant en France qu'en Europe. Ses ouvrages ont eu un impact non négligeable dans la réflexion comptable de son époque, par la place donnée au bilan et à la valorisation des postes de bilan. Cet impact se mesure autant à ses partisans, qui le considèrent comme un « comptologue¹ », qu'aux détracteurs de sa démarche, qui lui reprochent son recours systématique à la démonstration mathématique pour étayer sa réflexion.

En quoi la contribution de Dumarchey est-elle importante ? Lui même aurait sans doute répondu qu'elle est telle parce qu'il a compris que la comptabilité ne peut se réduire à l'art des écritures, qu'il existe « une philosophie comptable et que cette matière est une mine de problèmes aussi profonds et infiniment plus intéressants que ceux que, depuis des siècles, ressasse notre vieil enseignement scolastique, un champ de travail et de découvertes, presque vierge encore et d'une fécondité sans pareille (*Le Bilan Explicite*, p. 4) ».

La contribution de Dumarchey se situe à plusieurs niveaux, bien que sa contribution à l'enseignement de la discipline soit la plus prégnante aujourd'hui. A contre-courant des auteurs de la fin du 19^{ème} siècle, Dumarchey repousse la démarche traditionnelle qui focalise la comptabilité sur la passation des écritures. Il propose, au contraire, une définition de la comptabilité centrée sur le Bilan. C'est de cette définition qu'est issue sa contribution à l'enseignement de la matière. Il pose, ainsi, les bases d'une approche moderne de la comptabilité qui s'interroge sur la représentation de l'entreprise par un bilan, sur la définition des concepts de base, sur la logique de sa présentation, sur l'évaluation des postes. Il n'en ignore pas pour autant les problèmes de la tenue des comptes puisqu'il élabore un système intégré répondant aux préoccupations pratiques de l'organisation comptable.

Dans son effort d'analyse, d'explication et de démonstration, Dumarchey intègre diverses théories qu'il convient de resituer dans le contexte de son époque. La prise en compte de ses sources théoriques est importante afin de cerner l'originalité de sa contribution. Or, si cette originalité est relative au regard des écrits antérieurs, plusieurs aspects de ses réflexions trouvent néanmoins un écho dans nos préoccupations actuelles, ce qui montre la portée des travaux de Dumarchey, près d'un siècle après leur publication.

¹ Ce qualificatif est utilisé par un professeur de Salonique dans un hommage rendu à la première édition de *Théorie Positive de la Comptabilité* et cité par Dumarchey dans préface de la seconde édition de cet ouvrage.

Bibliographie

Il est difficile de présenter la biographie de Jean Dumarchey de manière exhaustive. De ses propres ouvrages, ou même dans des ouvrages d'histoire de la comptabilité, il ressort peu d'éléments biographiques. C'est dans l'avant propos du *Bilan Explicite* et dans le corps de cette communication, faite à Roanne le 7 novembre 1926 et publiée par les éditions Experta, que se trouvent les faits les plus marquants.

Elève dans un collège de province, près de Lyon semble-t-il, rien ne conduit particulièrement Dumarchey à la profession d'expert-comptable, ou d'auteur en comptabilité. Selon ses propres dires, les cours de comptabilité, auxquels il avait assisté « dans une magnifique indifférence » (puisque le cours au statut de *paria* ne donnait pas lieu à évaluation), lui avaient fait assimiler la comptabilité à la traduction dans « un langage de petit nègre, [de] la suite des faits banaux qui constituent la vie boutiquière ».

L'ambition de Dumarchey est de devenir enseignant (à la faculté de Lyon) et il obtient un poste dans un collège de province où lui échoient les cours de mathématique et de comptabilité... Mais devant des perspectives de carrière bouchées, il accepte un emploi de comptable dans une grande maison de commerce établie à Lyon ; « la situation qu'on me proposait n'avait rien d'éblouissant, les garanties nulles, mais était merveilleuse en comparaison de celle que j'occupais ».

C'est avec cette position de comptable et la lecture du « *Traité des Inventaires et des Bilans* » de Léautey que Dumarchey entrevoit dans la comptabilité un véritable champ de réflexion, ce qui le mène à publier en 1914 son premier ouvrage intitulé *Théorie Positive de la Comptabilité*. L'originalité de cet ouvrage réside non seulement dans son approche du bilan mais également dans la présentation du Système Intégral, système d'organisation de la tenue de la comptabilité, auquel son nom reste attaché. A cette époque, il est professeur de comptabilité, membre du comité départemental d'enseignement technique et expert auprès des tribunaux.

La publication de son ouvrage est remarquée mais la guerre se déclare et arrête les discussions qu'il soulève. Dumarchey est mobilisé dans l'infanterie et combat dans les Vosges. Fait prisonnier, il est emmené au camp de Mannheim d'où il tente de s'évader à deux reprises, mais sans succès. Il dit avoir mûri son second ouvrage *Comptabilité Moderne*, rédigé après la guerre et publié en 1925, au cours de cet emprisonnement.

La Grande Guerre n'a pas fait tomber son premier ouvrage dans l'oubli. Au contraire, il est connu et commenté jusqu'en Russie, en Slovénie ou au Portugal (où il sera traduit). Une seconde édition de *Théorie Positive de la Comptabilité* est donc publiée en 1933. Entre temps, il fait de nombreuses communications, sur le bilan, l'amortissement ou sur sa *Théorie scientifique du Prix de revient* ; communications qui sont publiées. Puis, ses travaux s'orientent vers des questions d'économie politique : une explication des crises et euphories économiques, l'intérêt d'une économie dirigée, sa vision sociale de l'équilibre économique (Charrier, 2004). A la fin des années 20, il est professeur à l'Ecole Française de Tannerie (Institut de Chimie de la Faculté des sciences de Lyon), à l'Institut pratique de Droit (faculté de Droit de Lyon) et à l'Enseignement Professionnel du Rhône. Il est également membre du Conseil supérieur de l'Ordre des experts comptables et comptables agréés.

Jean Dumarchey meurt en novembre 1946 à l'âge de soixante douze ans.

Les travaux de Dumarchey vont donc être analysés en privilégiant la contribution théorique. Celle-ci sera elle même envisagée sous deux aspects : la place accordée au bilan et l'évaluation des postes du bilan ; deux niveaux mis en parallèle avec les réflexions de son époque et nos préoccupations actuelles.

1. Une œuvre théorique focalisée sur le bilan.

L'objet des ouvrages de Dumarchey est de proposer une théorie raisonnée de la comptabilité. Cette théorie articule la définition de la comptabilité et la passation des écritures autour du Bilan qui en devient la pierre angulaire. La Comptabilité n'est désormais plus réduite à une simple technique d'écriture mais devient une représentation de la transformation et de l'évolution de la valeur.

1.1 Le bilan et son équation fondamentale

Dumarchey définit trois groupes de compte :

- l'ensemble des unités de valeur à la disposition d'un organisme économique appelé Actif ;
- l'ensemble des unités de valeur dues appelé Passif ;
- de leur différence découle un compte de Situation Nette qui peut être active, passive ou nulle.

Le Bilan est l'expression de la relation qui existe entre l'Actif, le Passif et la Situation Nette. Toute variation de l'un des comptes Actif, Passif ou Situation Nette entraîne la variation de l'un des deux autres. La solidité d'un organisme économique est donc liée directement à l'actif et inversement liée au passif.

Sur la base d'une période fixe (ou exercice), la situation nette peut être chronologiquement décomposée en :

- une situation nette initiale et
- une situation nette acquise ou Pertes et Profits

Genres et espèces de bilan

La définition de l'équation du bilan apparaît dès le premier ouvrage de Dumarchey (*Théorie positive de la comptabilité*, 1914). Cette définition s'appuie sur une conception du compte comme une classe d'unités de valeur variable dans l'espace et le temps. « Si donc nous convenons de donner à toute classe d'unités de valeur le nom de compte, nous poserons, par anticipation, qu'il y a une science des classes d'unités de valeur, une science des comptes, que nous appellerons Comptabilité » (Dumarchey, 1914, p. 100-101). Ces comptes sont soit d'actif soit de passif. A chaque unité de valeur du passif correspond une unité de valeur de l'actif, d'où découle une Situation Nette active, passive ou nulle.

En fonction de la nature de la Situation Nette, Dumarchey définit les Genres et Espèces de bilan qui permettent de visualiser si la situation de l'organisme économique s'est améliorée, s'est maintenue ou a périclité. Il propose donc un tableau des trois genres et des 9 espèces de bilan :

Premier genre	Situation Nette Active	{	Première espèce S acquise Active Deuxième espèce S acquise Nulle Troisième espèce S acquise Passive
Deuxième genre	Situation Nette Nulle	{	Première espèce S acquise Active Deuxième espèce S acquise Nulle Troisième espèce S acquise Passive
Troisième genre	Situation Nette Passive	{	Première espèce S acquise Active Deuxième espèce S acquise Nulle Troisième espèce S acquise Passive

I/ quelque soit le genre, dans la première espèce la situation exprimée s'est améliorée ; dans le deuxième espèce, il y a maintien ; dans la troisième espèce, il y a déclin.

II/ un bilan du deuxième genre, première espèce, indique que la situation exprimée est passée du troisième genre au deuxième genre.

III/ un bilan du deuxième genre, troisième espèce, indique que la situation exprimée est passée du premier genre au deuxième genre.

IV/ un bilan du premier genre, première espèce, deuxième modalité, indique que la situation exprimée est passée du troisième genre au premier genre.

V/ un bilan du troisième genre, troisième espèce, deuxième modalité, indique que la situation exprimée est passée du premier genre au troisième genre.

VI/ un bilan du premier genre, première espèce, troisième modalité, indique que la situation exprimée est passée du second genre au premier genre.

VII/ un bilan du troisième genre, troisième espèce, première modalité, indique que la situation exprimée est passée du second genre au troisième genre.

1.2 Définition des concepts et logique de présentation du bilan

La définition des concepts et la présentation du bilan occupe une place importante dans *Théorie Positive de la Comptabilité* ou dans *Comptabilité Moderne*. Il est possible de voir une évolution dans les définitions et les présentations proposées :

- l'actif est l'ensemble des unités à la disposition des personnes qui doivent permettre d'assurer le paiement du passif. Le critère de classement est donc le degré de disponibilité et la présentation des éléments d'actif se fait selon un ordre décroissant de disponibilité : espèces, créances, marchandises et, enfin, instruments (matériels, mobiliers, immeubles). Ces quatre comptes seront analysés par la suite, dans *Comptabilité Moderne*, comme des capitaux disponibles, capitaux « roulants » et capitaux fixes ;
- Le passif est défini comme l'ensemble des unités de valeur dues dont l'exigibilité doit être mise en correspondance avec la disponibilité de l'actif. La présentation des éléments de passif se fait selon un ordre décroissant d'exigibilité : dettes échues et dettes à échoir (à classer par échéance) ;
- La décomposition de la situation nette évolue dans le temps, entre 1914 et les ouvrages suivants. Elle est décomposée en situation initiale et situation acquise puis est scindée en trois composantes : situation initiale (la mise d'origine), situation accumulée aux cours des périodes précédentes et situation acquise.

Actif et passif ne sont pas uniquement constitués d'éléments ayant une incidence en terme d'entrée ou de sortie de disponibilités. Il est important de déterminer la véritable situation acquise, pour cela il faut tenir compte de l'avenir, de la situation potentielle. En effet, il peut exister une différence entre la valeur recouvrable et la valeur nominale de certains éléments d'actif. Cette différence peut s'expliquer par l'usure, générée par l'utilisation des immobilisations, ou par des manques à encaisser futurs liés à l'existence de mauvaises créances et de coûts pour l'écoulement des stocks. Le bilan présente les diminutions des valeurs nominales des éléments d'actif dans des comptes

d'amortissement et de provision dénommés génériquement « comptes d'ordre ». Ces comptes d'ordre apparaissent au passif afin de contrebalancer la valeur nominale des éléments à l'actif.

La réflexion sur ces trois séries de comptes, actif, passif et situation nette, s'enrichit dans le temps et aboutit dans *Comptabilité Moderne* à une proposition d'analyse du bilan à partir de trois groupes de questions (p. 115) :

- Quel est le montant total des capitaux engagés dans l'entreprise ? Quel est le montant du capital fixe, « roulant », disponible ? De quel capital propre dispose l'entreprise ? Quelle est la partie du capital engagé dont elle est redevable envers les tiers, c'est-à-dire le montant de son capital de crédit ?
- Les différents degrés d'exigibilité du passif sont-ils couverts par les degrés correspondants de liquidité de l'actif ? La nature et la composition de l'actif permettent-elles de considérer l'objet des réserves comme réalisable ?
- L'importance du capital roulant correspond-elle à la puissance du capital fixe ? Dans quelle mesure les éléments du capital fixe et ceux du capital roulant sont-ils harmoniques ; correspondent-ils en un mot au maximum de rendement de l'élément fondamental du capital fixe ? Entre quelles limites de variation du capital roulant, le capital disponible peut-il accomplir son rôle de régulateur ?

Les comptes d'ordre

Les comptes d'ordre ont pour objet de corriger la valeur d'un compte afin de faire apparaître sa valeur réelle. Le montant inscrit dans un compte d'ordre est la différence entre la valeur nominale et la valeur réelle d'un élément d'actif ou de passif. Il s'inscrit au passif ou à l'actif selon le besoin.

Dumarchey privilégie la valeur réelle car elle permet d'évaluer la situation passée, présente et à venir de l'entreprise. Ainsi, il propose de retenir les valeurs réelles suivantes :

- Un compte de créance doit figurer pour sa valeur actuelle, c'est-à-dire en situation de paiement anticipé (valeur nominale, intérêt du crédit commercial déduit). Si la valeur nominale est conservée à l'actif, alors un compte d'ordre doit être ouvert au passif qui compense le montant de cet intérêt. De même, si la valeur nominale de la créance est supérieure à sa valeur recouvrable, un compte d'ordre est créé au passif, intitulé « prévision des mauvaises créances », compensant la valeur nominale pour le montant du manque à encaisser évalué ;
- Un compte de stocks doit être évalué au prix potentiel et non au prix de revient. Ce prix potentiel est déterminable à partir de calculs probabilistes et de coefficients moyens d'écoulement. Il peut en résulter la création d'un compte d'ordre de moins value au passif. A ceci peut s'ajouter la constitution d'un compte d'ordre intitulé « frais à effectuer pour l'écoulement du stock ». Dans le cas où le prix potentiel engendrerait une plus value, celle-ci est inscrite à l'actif dans les capitaux « de roulement » ;
- Un compte d'immobilisation est inscrit à son prix de revient à l'instant initial de son fonctionnement. L'usure qui se produit et qui est évaluée par le calcul, apparaît dans un compte d'ordre au passif intitulé « amortissement » ;
- Les dettes doivent également être inscrites à leur valeur actuelle. La diminution qui peut être constatée par rapport à leur valeur nominale est inscrite dans un compte d'ordre à l'actif.

1.3 L'évaluation des postes du bilan : le cas des immobilisations et des stocks.

La création des comptes d'ordre au sein du bilan amène Dumarchey à approfondir deux aspects sur lesquels il fera de nombreuses conférences : l'amortissement et le prix de revient. L'amortissement est abordé comme un moyen de répartir le coût de l'amortissement dans le temps et en fonction du

rendement de l'immobilisation. Cet aspect sera développé en troisième partie. La réflexion sur le prix de revient, qui donne également lieu à l'élaboration d'une théorie, est initiée par le problème de la valeur des stocks de produits finis au bilan. De la capacité de calculer ce coût de revient des stocks de produits finis découle également la capacité à connaître le résultat dégagé par l'entreprise. Ceci plus dans une optique budgétaire (prévision des charges) que dans un souci d'établissement d'un compte de résultat, ce dont Dumarchey ne traite jamais.

Dumarchey propose une démarche complexe de détermination du prix de revient qui s'appuie sur un découpage du temps en périodes auxquelles sont affectées les consommations (matières premières et frais périodiques). La période doit correspondre à un intervalle de temps au cours duquel les conditions sont constantes afin d'obtenir une répartition rigoureuse des frais sur la période considérée. Les conditions font référence aux conditions de la division du travail (la référence à l'organisation scientifique du travail est implicite) et des services ainsi qu'à la spécification des instruments de production. Dumarchey aborde donc, dans cette théorie du prix de revient, le concept d'homogénéité dans le calcul des coûts plus en relation avec l'intervalle de temps (puisque le bilan est établi à un instant donné) qu'en relation avec l'activité.

Afin de favoriser le calcul du prix de revient en parallèle de la tenue de la comptabilité qui aboutit à l'élaboration du Bilan, il accorde une place importante à l'organisation comptable qui se concrétise par son Système Intégral. Il offre le moyen d'adapter la comptabilité d'une entreprise à sa structure organique et administrative ainsi qu'à ses nécessités financières (Vlaemminck, 1979). En effet, l'objet du système intégré développé par Dumarchey permet de suivre pas à pas les variations du bilan (dont le prix de revient des produits finis est un élément).

2. L'influence des théories comptables sur l'œuvre de Dumarchey.

Les ouvrages de Dumarchey sont marqués de l'empreinte de son temps. La démarche positive, adoptée par Dumarchey, est le reflet de la prégnance de la démarche d'Auguste Comte à cette époque. Celle-ci consiste, en partant des faits particuliers, à aboutir par induction à des formules générales embrassant les faits particuliers et tous leurs analogues, d'où la formulation courante de théorèmes dans ses ouvrages ou communications. Dans cette perspective comtienne, Dumarchey accorde aux sciences une grande valeur et pour faire admettre la comptabilité comme discipline scientifique à part entière, il utilise la mathématique comme moyen de démonstration.

Cette démarche positive a pour objet de dégager la comptabilité de la théorie de la personnification qui, selon Dumarchey, ne parvient pas à s'abstraire du particulier. En effet, cette théorie à laquelle ont recours les auteurs en comptabilité de la fin du 19^{ème} siècle s'appuie sur une métaphore commode : la passation des écritures est traditionnellement expliquée en créant un personnage fictif, la Maison de commerce. C'est ce personnage fictif que Dumarchey entreprend de faire disparaître dans sa *Théorie Positive de la Comptabilité*. Enfin, son système intégral est un aboutissement du

système centralisateur inauguré début 19^{ème} siècle en France (avec Desgranges) et en Italie (avec Cerboni).

Mais, ces éléments ne sont que des éléments de contexte éclairant le recours aux termes « positive » et « scientifique » dont l'auteur qualifie sa réflexion. Ils ne correspondent qu'à des aspects marginaux de ses écrits. Dumarchey, en effet, critique les auteurs antérieurs mais ne se rattache à aucun courant théorique. Rechercher les sources qui alimentent sa réflexion s'impose alors et offre, ainsi, l'opportunité d'en cerner les multiples influences théoriques.

La lecture des ouvrages de Dumarchey et de ses communications, en particulier le *Bilan Explicite* pose une première question, celle de la primauté du bilan. Cette question est d'autant plus importante que l'auteur affirme lui même « la comptabilité, c'est le bilan » (Dumarchey, 1933, p. 64). Affirmation qui le rattache, comme le fait Colasse (2000), à la théorie patrimoniale de la comptabilité. Pourtant, la place accordée à l'équation du bilan le rattache, également, à la théorie mathématique. Vlaemminck (1979), quant à lui, le rattache à la théorie matérialiste, un courant des théories économiques en comptabilité.

De la théorie personalistique à la théorie de la firme.

La théorie personalistique remonte à Desgranges et aboutit à la comptabilité Cerbonienne à la fin du 19^{ème} siècle. Guiseppe Cerboni considère que la science comptable a pour objet d'observer et de consigner les opérations réalisées par l'entreprise. Celle-ci possède des droits et des obligations vis à vis de ses propriétaires d'où découle la notion de débit et de crédit. La comptabilité selon Cerboni est donc basée sur deux séries de comptes : une pour le propriétaire et une pour l'administrateur de l'entreprise (Gomberg, 1929).

C'est cette personnalisation de l'entreprise par le moyen de ce compte que Dumarchey critique dans le premier chapitre de *Théorie Positive de la Comptabilité*. Ainsi, les deux séries de compte de Cerboni constituent la théorie personalistique de la comptabilité ; les trois séries de compte (actif, passif, situation nette) constituent la théorie positive de la comptabilité.

En rupture avec la théorie personalistique, peuvent être cités les tenants de la théorie matérialiste qui dès 1833, sous l'impulsion de Coffy en France envisagent le compte sous son aspect matérialiste de valeur. Vlaemminck (1979) oppose, également, les cinqueconstites (affiliés à Desgranges et relevant de la théorie personalistique) aux uniconstistes. Les cinqueconstistes distinguent deux classes de comptes les comptes de personnes (ouverts aux correspondants de l'entreprise) et les comptes généraux (les comptes des propriétaires d'où la personnification des comptes). Ces comptes généraux sont eux même subdivisés en cinq classes : marchandises, caisse, effets à recevoir, effets à payer, profits et pertes. Les uniconstistes ne reconnaissent qu'une seule série de comptes tant actifs que passifs. Les propriétaires sont considérés comme créanciers pour le capital et le bénéficiaire et débiteurs pour les dettes.

Avec les uniconstistes, l'entreprise devient totalement distincte de ses propriétaires et l'objet de la comptabilité est de s'occuper de l'état de ce patrimoine qui lui a été remis par les propriétaires. Les uniconstistes se rattachent à la théorie patrimoniale de la comptabilité. L'accent est mis sur le bilan en non plus sur l'enregistrement des écritures et en focalisant l'attention sur la réalisation d'un profit pour le propriétaire, une étape est ainsi franchie vers la théorie de la firme.

Selon Mattessich (2003) en effet, dès lors que la réflexion comptable du début du 20^{ème} siècle sépare l'entreprise de ses propriétaires et distingue le capital (ou les capitaux initiaux) du résultat annuel, elle contribue à l'acceptation de la théorie de la firme. La théorie de la firme peut être vue comme une théorie matérialistique d'une seule série de compte (Mattessich, 2003, p. 135). Mais, bien qu'elle soit présente dans les écrits de plusieurs auteurs dès le début du 20^{ème} siècle, cette théorie ne remplace réellement la théorie patrimoniale que dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle.

2.1 L'influence de la théorie mathématique : l'équation du bilan.

Dumarchey se présente volontiers comme novateur, en raison de la place qu'il accorde à l'équation du bilan et sa classification des genres de bilan. Bien qu'il admette, sans citer ses sources, que ses idées ne jaillissent pas ex-nihilo, il répond à ses détracteurs (dans l'avant propos de la seconde édition de *Théorie Positive de la Comptabilité*) qu'il ne peut être traité de simple importateur d'idées. Dumarchey appartient, par l'importance accordée à l'équation du bilan, aux auteurs qui se sont appliqués à construire une théorie mathématique de la comptabilité. Ces auteurs appartiennent l'Ecole Italienne dont la contribution dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle est importante. En effet, en cherchant à renouveler la démarche pédagogique traditionnelle de la passation des écritures, les auteurs italiens tentent de proposer une compréhension plus profonde des règles d'enregistrement basée sur des explications souvent algébriques où le bilan et le grand livre occupent une position plus centrale (Mattessich, 2003, p. 129).

Gomberg (1929) aborde la genèse de la notion d'équation de bilan dans la réflexion comptable de la fin 19^{ème} ou début 20^{ème} et présente les sources de la réflexion de Dumarchey. L'auteur qui semble l'avoir directement inspiré est Rossi. Celui-ci, dans un ouvrage publié en 1901, « traite de la démonstration mathématique de la comptabilité [...]. Prenant pour base l'équation Actif – Passif = Net (capital) de l'inventaire d'entrée, il examine toutes les opérations types d'une entité économique en activité, et exprime en équations les modifications qu'elles produisent dans la substance et le patrimoine net » (Gomberg, 1929, p. 73). Gomberg (1929, p. 74) mentionne, également, Masseti qui, comme le fera ensuite Dumarchey, commence par étudier la notion de compte puis, dans la lignée de Rossi et, à partir de la formule $A - P = N$, développe une série d'équations algébriques exprimant les rapports entre les différentes séries d'opérations et de comptes. Dans le prolongement de ces deux prédécesseurs, Dumarchey analyse la situation de l'entreprise en considérant trois séries de compte qui constituent l'équation du bilan : $A - P = SN$ et présente le résultat comme la variation de la situation nette.

2.2 L'influence de la théorie patrimoniale : la primauté du bilan.

Selon Vlaemminck (1979), Dumarchey appartient aux unicontistes tels que Crippa ou Courcelle-Seneuil. En effet, il considère que l'entreprise possède un patrimoine distinct de ses propriétaires dont la comptabilité dresse l'état. Il se démarque néanmoins des unicontistes purs qui ne conçoivent qu'une série de compte tant actif que passif puisqu'il en propose trois, représentant chacune un élément de l'équation du bilan.

Le bilan en tant que représentation du patrimoine occupe une place plus importante que le compte de résultat. Cette conception s'accorde avec l'environnement français, « pays de droit écrit, à fort atavisme foncier où la philosophie patrimoniale de la bourgeoisie française marquée par la primauté

du droit de propriété va être à l'origine d'une comptabilité où le bilan joue un rôle central » (Saghroun et Simon, 1999, p.61).

La pensée de Dumarchey emprunte beaucoup à la théorie patrimoniale de la comptabilité. Plusieurs éléments marquent ce lien :

- Le bilan est défini comme l'expression de la situation économique d'une personne ou d'une entreprise, situation qui dépend de l'importance et de la nature de ce qui est possédé ainsi que de ce qui est dû et des conditions de la dette. La situation nette est ce qui reste lorsque les dettes sont remboursées. Les réserves n'ont de valeur que si de l'actif est disponible lorsque le passif est remboursé.
- Son approche de l'analyse financière est en partie le reflet d'une optique financière axée sur les risques potentiels en terme d'échéance des dettes et des créances : la liquidité et la solvabilité.
- La définition d'un actif est elle-même variable d'un ouvrage à l'autre. Dans la seconde édition de *Théorie Positive de la Comptabilité*, Dumarchey considère explicitement l'actif comme un élément dont l'entreprise est propriétaire, dans une pure approche patrimoniale (plus tard, dans *Comptabilité Moderne*, l'actif est défini comme un moyen d'action).

En ce sens, Dumarchey adhère à la l'hypothèse dominante en comptabilité à cette époque : le « principe de mort » de Collette et Richard (2002, p. 54) imposé par les juristes et la logique patrimoniale. Ce principe s'appuie sur l'hypothèse d'une cessation d'activité et privilégie l'évaluation en valeur de liquidation des biens.

De plus, en s'affiliant à la théorie mathématique et en adoptant une démarche scientifique où l'expression mathématique valide le raisonnement présenté, Dumarchey contribue à la construction juridique de la comptabilité (Penglaou, 1929). Mais peut-être faut-il garder à l'esprit la fonction d'expert auprès des tribunaux qu'occupe Dumarchey dès les années 1910. Cette position le confronte de près aux préoccupations de fixité du capital, de dividendes fictifs, d'évaluation de la richesse réelle des actionnaires.

2.3 L'influence de la théorie économique.

Rechercher l'influence de la théorie économique sur l'œuvre de Dumarchey permet d'approfondir sa réflexion. En effet, à l'instar des auteurs allemands, Dumarchey entend dépasser le bilan statique (donnant une information sur le passé) et prône à un bilan dynamique, donnant une information sur l'oscillation de la situation nette dans le temps (voir l'interprétation qu'il fait des 9 espèces de bilan). De plus, la théorie patrimoniale s'appuie sur une vision juridique de la comptabilité issue de la théorie personnaliste, théorie qui considère que les comptes sont en réalité ouverts à des personnes. Or, Dumarchey, en tant qu'uniconliste, s'oppose à cette vision du fonctionnement des comptes (bien qu'il intègre dans la généalogie de son système intégral la logismographie de Cerboni

qui, à la fin 19^{ème}, qui est, selon Vlaemminck (1979), l'expression la plus moderne de la théorie personnaliste). Enfin, de cette théorie est issue la théorie juridique de la comptabilité représentée par Faure auquel Dumarchey s'oppose violemment (selon Penglaou, 1929).

Vlaemminck (1979) classe résolument Dumarchey parmi les constructeurs d'une théorie matérialiste de la comptabilité puisqu'il base sa théorie positive sur la notion de valeur. Il le considère comme le représentant de ce courant en France, avec René De la Porte.

Il est donc intéressant de rechercher dans l'œuvre de Dumarchey les éléments de cette appartenance à une approche économique de la comptabilité. Plusieurs idées peuvent être successivement relevées :

- La dualité entre approche juridique de la comptabilité et approche économique dans la réflexion de Dumarchey est perceptible au niveau du concept d'actif. La définition qu'il en donne évolue dans le temps. Après avoir défini l'actif comme un élément dont l'entreprise est propriétaire (vision juridique), il définit, à la fin des années 20, un actif comme un moyen d'action mis en œuvre. Bien qu'il ne précise pas si ce moyen d'action est ou non propriété de l'entreprise, il est intéressant de noter cette évolution du vocabulaire entre *Théorie Positive de la Comptabilité* et *Comptabilité Moderne*. Cette évolution s'accompagne de l'introduction dans le bilan des marchés à livrer et à recevoir qui sont les engagements réciproques entre deux parties en présence créant des dettes et des créances.
- La primauté du bilan, qui met en jeu le « principe de mort », trouve une limite, à la fin des années 20, avec l'introduction du principe de continuité. Celle-ci se manifeste dans *Comptabilité Moderne* par le traitement qu'il propose des frais généraux de la période d'installation de l'entreprise (dont les frais de constitution font partie) : ces frais de lancement, dont l'entreprise profitera toute son existence, ne doivent pas être supportés sur le premier exercice, ils doivent théoriquement être répartis sur toute la durée de l'affaire « on arrive à ce but en les traitant comme des immobilisations amortissables » (*Comptabilité Moderne*, p. 117). Dumarchey en tant qu'expert comptable auprès des tribunaux intègre dans sa réflexion une pratique ancienne entérinée dès 1885 par le tribunal civil de Nantes (Lemarchand, 1993, p. 613). Dumarchey rejoint ici la position d'autres auteurs tels que Léautey et Guilbaut (Lemarchand, 1993, p. 613).
- Le principe de continuité se trouve renforcé dans *Comptabilité Moderne*. D'une part, le bilan doit inclure les moins values et plus values potentielles afin de permettre de mieux évaluer la situation actuelle et à venir de l'entreprise. D'autre part, en regroupant les éléments de l'actif en capital fixe, capital roulant et capital disponible, Dumarchey propose une approche fonctionnelle de l'entreprise en activité que les axes d'analyse financière mettent en valeur à travers les notions de rentabilité du capital roulant et de capital disponible utilisé comme

régulateur. De ce point de vue, il est proche des réflexions industrielles qui, depuis le milieu du 19^{ème} siècle, s'intéressent au fonds de roulement, abordé du point de vue de l'actif (Lemarchand, 1993).

- La valeur est un dernier élément qui fait le lien entre comptabilité et réalité économique. Elle est abordée par Dumarchey à travers l'opposition entre valeur nominale, valeur actuelle et valeur recouvrable. Les créances doivent être inscrites en valeur actuelle déduction faite de l'intérêt, c'est-à-dire en situation de règlement anticipé et les stocks doivent être valorisés en valeur de marché aval. Mais en s'appuyant sur le concept de valeur Dumarchey aborde également la fluctuation de la valeur des biens en fonction de la variation du pouvoir d'achat. Dumarchey, sur ce point, adopte une vision défendue dès 1914 par plusieurs auteurs : il est favorable à une valorisation basée sur le franc or (dans *Théorie scientifique du Prix de revient*). C'est le problème de la fiabilité et de la comparabilité des valeurs dans le temps que Dumarchey aborde mais de manière superficielle, se heurtant à la complexité du concept de valeur et à l'approximation de la réalité qui en résulte. Ceci fait écrire à Penglaou (1929) que la théorie de la comptabilité de Dumarchey n'a pas su encercler les phénomènes économiques car son optique scientifique lui fait oublier la dimension psychologique et subjective de la valeur.

3. Une réflexion qui reflète des préoccupations comptables du 20^{ème} siècle.

Dumarchey est, de par ses fonctions professionnelles, tout autant un praticien de la comptabilité qu'un penseur qui s'est intéressé à ses problèmes fondamentaux. Sa démarche qu'il qualifie de « scientifique » débouche sur une synthèse des théories du fonctionnement des comptes et aborde, même s'il ne le fait que de manière superficielle, des notions qui sont particulièrement d'actualité.

3.1 L'influence de Dumarchey sur la réflexion académique et la doctrine comptable au cours du 20^{ème} siècle

La prégnance de l'œuvre de Dumarchey est variable et même totalement opposée si l'on envisage la doctrine ou le monde académique. La démarche scientifique de Dumarchey a heurté les praticiens comptables ; ils ont largement critiqué ses ouvrages. Colasse et Durand (1994, p. 46) rapportent qu'en juillet 1934, la revue *La comptabilité et les Affaires* cesse sa collaboration avec Dumarchey en raison de la trop grande érudition de ses travaux pour la majorité de ses lecteurs. Ce reproche, Dumarchey le connaît et en fait état, lui même, lors de ses conférences mais peu lui importe. L'objet de ses travaux est de faire émerger la comptabilité de sa pratique². Or, cette attitude expliquerait pourquoi l'importante contribution de Dumarchey est, aujourd'hui, pratiquement inconnue (Colasse et Durand, 1994).

² Charrier (2004) analyse la délicate diffusion de l'œuvre de Dumarchey.

Le regard de la communauté savante est tout autre. Penglaou (1929) inclut dans son ouvrage une analyse de l'œuvre de Dumarchey qui est selon lui une des plus belles réussites des années suivant la grande guerre. Vlaemminck (1979) rapporte également l'appréciation du congrès international de la comptabilité de Paris (1948) qui salut l'œuvre de Dumarchey comme une contribution éclairée. L'avis des historiens de la comptabilité est qu'en dépit d'une contribution riche, originale, construite (Vlaemminck, 1979), la pensée de Dumarchey souffre d'une démarche par induction, d'un scientisme désuet, d'un individualisme néfaste (Durand, 1991). Cette faiblesse, Penglaou (1929) la met en exergue et regrette également l'incapacité de Dumarchey à avoir su appréhender les multiples phénomènes juridiques, économiques, fiscaux et administratifs de l'entreprise.

La communauté enseignante a, quant à elle, trouvé dans l'œuvre de Dumarchey un socle sur lequel asseoir une démarche pédagogique. Cibert (1967) considère Dumarchey comme le concepteur de la notion d'équation du bilan et, dès le premier chapitre, définit le bilan comme la confrontation de l'actif, du passif et de la situation nette d'où découlent neuf types de bilan couvrant toutes les éventualités de la vie d'une entreprise. La place importante accordée à l'équation du bilan et à son utilisation pour l'apprentissage de la comptabilité, dans des manuels tels que celui de Colasse (2003), atteste de la pérennité de la pensée de Dumarchey.

3.2 Les réflexions de Dumarchey au regard des débats contemporains.

Dans ses deux principaux ouvrages et ses diverses communications, Dumarchey aborde, avec plus ou moins d'approfondissement, des questions fondamentales qui ont été et sont encore discutées, en particulier aujourd'hui dans le cadre du processus d'harmonisation comptable internationale. Parmi ces questions fondamentales sont la définition de l'actif, l'amortissement et la valorisation des éléments du bilan.

De ces trois questions, certaines ont été plus ou moins développées par Dumarchey. C'est le cas de la définition d'un actif. Il est évident, qu'au fil du temps, il a fait évoluer sa pensée et implicitement, dans son approche du bilan où l'actif doit rembourser le passif, actif dont la définition passe du droit de propriété au moyen d'action, se profile une conception de l'actif qui doit créer des avantages en terme de flux de trésorerie. L'introduction d'éléments (les marchés réciproques), considérés traditionnellement comme hors bilan, confirment cette ouverture de la réflexion de Dumarchey. Cette évolution aborde un thème que la comptabilité patrimoniale a écarté et qui revient avec les conceptions internationales.

Attaché à la notion d'actif, l'amortissement est largement abordé par la normalisation internationale, thème pour lequel Dumarchey a élaboré une théorie de l'amortissement. Encore une fois, sa réflexion apparaît très similaire à celle du normalisateur international qui définit un amortissement comme la répartition systématique du montant amortissable d'un bien sur sa durée d'utilité. L'étude de sa définition de l'amortissement montre, en effet, une approche plus

préoccupée par la répartition du coût de l'immobilisation et le moyen d'y parvenir que par le constat de la dépréciation. Son analyse porte, en effet, sur les causes de l'usure d'une immobilisation et propose deux démarches de répartition du coût de l'immobilisation : à la fois sur la base de la durée de vie théorique (à l'origine d'une « usure spontanée ») et aussi sur la base du rendement (à l'origine d'une « usure fonctionnelle »). Cette conception de l'amortissement selon Dumarchey permet de garder à l'esprit que la productivité décroît avec le temps alors que le coût d'entretien croît avec le temps.

Enfin, les propositions de valorisation des actifs semblent, dans les discussions actuelles de juste valeur, véritablement modernes. En effet, Dumarchey fait le choix pour les éléments du capital roulant d'adopter une valorisation au montant pour lequel ils pourraient être échangés. De plus, par les choix de valorisation des créances à la valeur de recouvrement immédiate ou des stocks à la valeur aval Dumarchey soulève la question de la pertinence du coût historique par rapport à une vision dynamique de la situation d'une entreprise. En effet, le coût historique est peu adapté pendant les périodes de forte inflation, telles qu'au début du 20^{ème} siècle, et pose le problème de la comparabilité de valeurs historiques des immobilisations. De plus, le choix même d'une valeur aval pour les stocks préfigurent les réflexions de Chambers ou Sterling pour les années soixante (Casta, 2003)

En analysant les multiples facettes de la pensée de Dumarchey, en particulier en ce qui concerne la valeur, notion qui lui tenait particulièrement à cœur, au regard des réflexions actuelles du normalisateur ou de la communauté savante, c'est une nouvelle perspective qui peut être donnée à sa pensée. Selon des auteurs d'aujourd'hui (Casta (2003) ou Danjou (2003), par exemple), l'objectif d'une valorisation à la juste valeur est de mieux suivre l'exposition aux risques de l'entreprise et de limiter la latitude comptable des chefs d'entreprise. Ces deux préoccupations sont déjà à l'œuvre dans la réflexion de Dumarchey : un bilan dynamique doit montrer la situation à venir de l'entreprise, quasiment en terme de flux de trésorerie pour le capital roulant et le capital disponible. De plus, en présentant la situation d'une entreprise la plus juste possible, Dumarchey a dans l'esprit que le dirigeant rend des comptes aux propriétaires de l'entreprise : il est donc important que l'entreprise possède réellement, dans les actifs, la valeur des réserves ; aucune réserve occulte ne doit exister et aucun dividende fictif ne doit être distribué.

En privilégiant la primauté du bilan et en réfléchissant sur la valeur, Dumarchey propose un modèle de l'évaluation de l'entreprise implicitement fondé sur la valeur pour les propriétaires. La classification de l'œuvre de Dumarchey en théorie patrimoniale est donc à nuancer car il parvient à donner à sa réflexion une dimension plus large, à initier une approche de la comptabilité qui se rapproche de la conception anglo-saxonne. Les propriétaires d'aujourd'hui sont les investisseurs. Il est intéressant de ce point de vue de faire le parallèle entre la démarche de Dumarchey et les propos

de Danjou (2003, pp. 184-185) « Le cadre conceptuel [anglo-saxon] axé sur les flux et le résultat de la gestion donne la primauté au bilan : la variation de la situation nette reflète l'enrichissement de l'investisseur, le résultat de son investissement et c'est ce résultat qu'il s'attend à trouver dans les comptes qu'on lui fournit ».

Conclusion

Dumarchey a laissé peu d'ouvrages et de communications, mais d'un intérêt évident à de multiples égards dans un contexte de débats entre les partisans d'une comptabilité-science et les opposants à cette conception. Ses écrits ont incontestablement suscité à la fois beaucoup de critiques de la part des praticiens et des éloges de la part des universitaires.

Le contenu de ses ouvrages se révèle d'une grande modernité dans les thèmes abordés et dans les positions qu'il prend (en particulier sur la valeur). Modernité qui devait être encore plus forte lors de leur publication. Il apparaît comme un précurseur, peut-être plus homme de réflexion et normalisateur que praticien. D'où, sans doute, l'opposition qu'il a rencontré auprès des professionnels. Une relecture des travaux de Dumarchey montre ainsi que, derrière la primauté du bilan, schématiquement rattachée à la théorie patrimoniale, se profile une conception économique de la comptabilité fondée sur la valeur pour le propriétaire, l'actionnaire, l'investisseur.

Bien sûr, l'étendue des questions qu'il a examinées ne pouvait être couverte intégralement et en solitaire. Ainsi, comme le soulignait Penglaou (1929), l'œuvre de Dumarchey est imparfaite car il n'a pas abordé l'ensemble des aspects de l'entreprise et a recherché un fondement unique, rigoureux, et par là même restrictif, à la comptabilité. Néanmoins, il le considère comme un auteur majeur du début du 20^{ème} siècle. Tout comme Vlaeminck (1979, p. 207) qui voit dans le contenu de l'œuvre de Dumarchey « des éléments constructifs dont une étude plus approfondie permettrait d'enrichir une théorie quasi définitive de la comptabilité ».

Bibliographie

Dumarchey J. (1914), *Théorie positive de la comptabilité*, Editions A. Rey.

Dumarchey J. (1925), *La comptabilité moderne - Essai de constitution rationnelle d'une discipline comptable au triple point de vue philosophique, scientifique et technique*, Editions Gauthier - Villars.

Dumarchey J. (1933), *Théorie scientifique du prix de revient, suivi d'une étude critique sur l'Etablissement des Bases Scientifiques de la Comptabilité, réponse à M. Cormier et examen de l'étude de M. Trinquier*, Editions Monloup – Robert, Bibliothèque du comptable.

Dumarchey J. (1933), *Théorie positive de la comptabilité*, 2^{nde} édition, Editions Monloup – Robert, Bibliothèque du comptable.

Dumarchey J. (1927), *Le bilan explicite*, conférence faite à Roanne le 7 novembre 1926, Editions Experta.

Dumarchey J. (1926), *Théorie scientifique du prix de revient*, conférence faite à Nantes le 9 mai 1925, Editions Experta.

Pour une liste complète des publications de Jean Dumarchey, se reporter à Charrier (2004).

Autres références bibliographiques

Casta J. F. (2003), La comptabilité en juste valeur permet-elle une meilleure représentation de l'entreprise ?, *Revue d'Economie Financière*, n° 71, pp. 17-32.

Charrier E. (2004), Jean Dumarchey : le contrôle de la valeur, clé de lecture d'une œuvre de théorie comptable, Actes des 10^{èmes} journées d'histoire de la comptabilité et du management.

Cibert A. (1967), *Comptabilité Générale*, Dunod.

Colasse B. (2000), « Théories comptables » dans *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de gestion et Audit*, Economica, pp. 1231-1244.

Colasse B. (2003), *Comptabilité Générale*, Economica, 8^{ème} édition.

Colasse B. et Durand R. (1994), « French Accounting Theorists of the twentieth century » in *Twentieth-Century Accounting Thinkers* sous la direction de John Richard Edwards, Editions Routledge, pp. 41-59.

Collette C. et Richard J. (2002), *Les systèmes comptables français et anglo-saxons*, Dunod, 6^{ème} édition.

Danjou P. (2003), Réflexions à propos de la juste valeur : l'ambition des comptables n'est-elle pas démesurée ?, *Revue d'Economie Financière*, n° 71, pp. 173-194.

Durand R. (1991), Information financière et normalisation 1900-1950 ou la marmite du diable, Actes du congrès de l'AFC.

Gomberg L. (1929), *Histoire critique de la théorie des comptes*. Thèse de doctorat ès sciences économiques de l'Université de Genève.

Lemarchand Y. (1993), *Du dépérissement à l'amortissement*, éditions Ouest Editions.

Mattessich R. (2003), Accounting research and researchers of the 19th century and the beginning of the 20th century : a international survey of authors, ideas and publications, *Accounting, Business and Financial History*, vol 13, n° 2, juillet, pp. 125-170.

Saghroun J. et Simon C. (1999), Primauté du bilan ou du compte de résultat, le principe du pendule, *Comptabilité, Contrôle, Audit*, tome 5, volume 1, pp. 59-76.

Vlaemminck J. (1979), *Histoire et doctrines de la comptabilité*, Editions Praguos.